



*le Parlement
de l'alimentation*



Conseil National de l'Alimentation

251, rue de Vaugirard - 75732 Paris Cedex 15 - 01 49 55 80 78 - cna@agriculture.gouv.fr



www.cna-alimentation.fr



www.twitter.com/CNA_Alim

LE CNA, PARLEMENT DE L'ALIMENTATION

1

AVIS ADOPTÉS

9

GROUPES DE CONCERTATION

15

VALORISATION DES TRAVAUX

19

Le mot de Guillaume Garot, Président du CNA 1

Entretiens avec les Directeurs généraux 2

Le CNA rénové 3

2016 en images 5

2017 en images 6



NOS MISSIONS

- 1 - Contribuer aux orientations et au suivi des politiques publiques de l'alimentation.**
- 2 - Fournir des recommandations opérationnelles à destination des acteurs de l'alimentation, autour de thématiques prioritaires retenues en séances plénières.**
- 3 - Organiser le débat public sur l'alimentation.**
- 4 - Organiser et valoriser les travaux du CNA.**
- 5 - Capitaliser l'expérience et le savoir-faire de 30 ans d'existence.**

Le mot de Guillaume Garot, Président du CNA

Madame, Monsieur, Chers membres,

Le Conseil National de l'Alimentation, dans sa nouvelle configuration, se réunissait pour la première fois en janvier 2017. Un an après, le travail engagé dans les différents groupes de concertation est d'ores et déjà très avancé.

Alimentation favorable à la santé, information du consommateur, éthique des abattoirs : ces trois enjeux sont majeurs pour l'avenir de la filière alimentaire. Les avis que nous rendrons sur ces sujets participeront à la restauration du lien de confiance entre les Français et leur alimentation, après les crises qui ont tristement affecté l'alimentation depuis 15 ans.

Nous devons être des acteurs clés de cette restauration du lien de confiance. Pour cela, nous devons nous exprimer avec force, pour éclairer les grands enjeux liés à l'alimentation, « nourrir » le débat public et aider les pouvoirs publics à conduire en France, une grande politique de l'alimentation. C'est la mission du Conseil National de l'Alimentation. C'est sa singularité que de mener cette mission en rassemblant tous les acteurs concernés, pour proposer des réponses partagées et argumentées.

Ces derniers mois, les États Généraux de l'Alimentation ont occupé nombre d'entre nous. L'objectif était précis et ambitieux : imaginer la politique de l'alimentation de demain. C'est aussi le cœur du travail mené par le CNA.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil National de l'Alimentation, en 2018, pourra accompagner la mise en place des conclusions de ces États Généraux de l'Alimentation. C'est le sens de ce que nous avons proposé au cours de la plénière d'octobre 2017.

Le modèle alimentaire français est notre bien collectif. La politique de l'alimentation doit préserver ce modèle alimentaire, le faire évoluer pour répondre aux attentes des consommateurs et des citoyens. C'est en continuant à travailler avec rigueur, et dans la concertation, sur les sujets sur lesquels il est saisi, que le CNA contribuera à la préservation de ce modèle alimentaire et à la restauration du lien de confiance entre les Français et leur alimentation.

Guillaume GAROT

Une instance consultative indépendante, placée auprès de trois ministères



Le Conseil National de l'Alimentation est une instance consultative indépendante, placée auprès des ministres chargés de l'agriculture, de la consommation et de la santé.

A ce titre, il est consulté sur la définition de la politique publique de l'alimentation et donne des avis sur les questions qui s'y rapportent.

Il peut, en particulier, être consulté sur les grandes orientations de la politique relative à :

- L'adaptation de la consommation aux besoins nutritionnels ;
- la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments ;
- la qualité des denrées alimentaires ;
- l'information des consommateurs ;
- la prévention des crises et la communication sur les risques.

Le Conseil National de l'Alimentation ne se substitue pas aux instances qualifiées en matière scientifique ni aux instances d'orientation économique. Il peut les consulter sur les questions relevant de leur compétence.

Entretiens avec les Directeurs généraux

ENTRETIEN AVEC



Nathalie Homobono, DGCCRF

Parmi les travaux du CNA, l'information des consommateurs est un sujet qui intéresse beaucoup la DGCCRF et sur lequel les recommandations du CNA sont donc particulièrement précieuses.

Les avis du CNA doivent nous éclairer, aussi bien sur les sujets traités que par la méthode de leur construction.

ENTRETIEN AVEC



Patrick Dehaumont, DGAL

La mission du CNA sur l'éthique en abattoirs illustre bien la légitimité du CNA à traiter d'attentes sociétales nouvelles, dans le périmètre élargi des politiques de l'alimentation. Le CNA s'affirme ainsi comme parlement de l'alimentation dont la vocation est bien d'orienter les politiques publiques en cohérence avec les attentes des consommateurs.

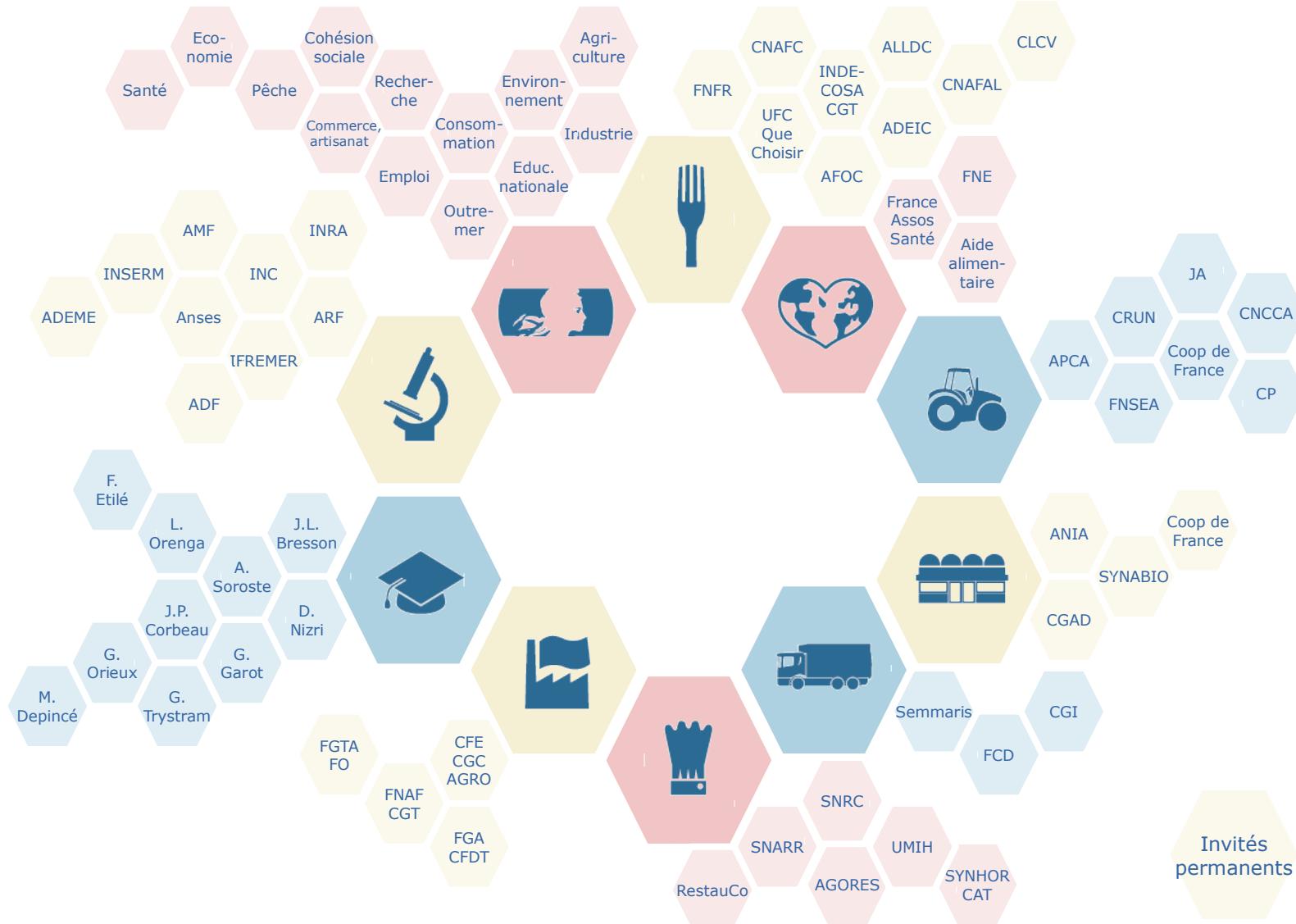
ENTRETIEN AVEC



Benoît Vallet, DGS

Nous sommes dans une dynamique interministérielle très forte sur les sujets qui concernent l'alimentation, la sécurité sanitaire des aliments et de façon plus globale, l'alimentation et la santé.

La DGS est donc très intéressée par les travaux du CNA sur ces sujets et les recommandations qui en découlent.



Le CNA est le « parlement de l'alimentation » où s'articulent attentes sociétales et réalités professionnelles

Le CNA est un lieu où les différents points de vue de l'ensemble des parties prenantes s'expriment et sont entendus, en plus d'être un lieu de construction d'une position consensuelle unique, parfois âprement négociée. Cette évolution va de paire avec une tendance de fond de la société, vers plus de démocratie participative dans les décisions publiques.



Karine Boquet, Secrétaire interministériel du CNA

Nomination des membres

55 membres regroupés en 8 collèges

- Associations de consommateurs ou d'usagers,
- Société civile,
- Producteurs agricoles,
- Transformateurs et artisans,
- Distributeurs,
- Restaurateurs,
- Syndicats des salariés de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la distribution,
- Personnalités qualifiées.

9 membres de droit (Anses, INRA, INSERM, IFREMER, ADEME, INC et les collectivités territoriales).

En outre, participent aux débats avec voie consultative **les ministères** chargés de l'agriculture, de la cohésion sociale, du commerce et de l'artisanat, de la consommation, de l'économie, de l'éducation nationale, de l'emploi, de l'environnement, de l'industrie, de l'outre-mer, de la pêche, de la recherche, de la santé.

Qu'est-ce qu'un avis du CNA ?

Un avis du CNA est une **œuvre collective**, résultant de la participation des membres d'un groupe de concertation du CNA et du secrétariat interministériel. Il est rendu public une fois adopté en séance plénière du CNA. Il est destiné aux acteurs de l'alimentation, en particulier aux décideurs publics, afin d'**enrichir la décision publique** et d'intégrer les opinions des différentes parties prenantes.

Un groupe de concertation est un groupe de travail, regroupant des membres du CNA et des invités choisis pour leurs compétences et points de vue représentatifs d'une des parties prenantes du sujet traité.

Un Avis du CNA est un document qui doit faire état de manière détaillée des recommandations issues d'une construction consensuelle au sein du groupe de concertation, résultant d'une analyse intégrative d'un sujet donné, s'appuyant sur un processus d'auditions d'experts et de spécialistes.

Règles d'éthique et déontologie

Accepter d'intégrer un groupe de concertation du CNA, c'est s'engager à respecter certaines règles, sans lesquelles l'exercice de concertation pourrait être perturbé, voire altéré.

Ces règles ont pour objectif de permettre des débats ouverts et sincères, assurant l'expression d'opinions argumentées, offrant une équivalence d'expression à tous.

Ce n'est pas la position, la qualité ou le rang de celui qui s'exprime qui prévaut, mais bien la qualité de son argument.

La **charte d'éthique et de déontologie** du CNA a été adoptée en janvier 2017 et est consultable sur le site internet.





FÉVRIER

Lancement du groupe de concertation « **Bilan de la crise de l'ESB** », présidé par le Pr Houssin, centré sur les questions de communication à destination des consommateurs pour améliorer la sortie de crise.



OCTOBRE

Reprise du groupe de concertation « **Enjeux de la restauration collective en milieu scolaire** », initié fin 2013. Ces travaux aboutiront à l'adoption de l'avis n°77 en juillet 2017.

Publication de l'**arrêté portant nominations au CNA** pour la mandature 2016-2019.

Guillaume Garot, député de la Mayenne et ancien ministre délégué à l'agroalimentaire, est nommé Président du CNA.

Le **collège des représentants de la société civile** fait son entrée au CNA. Il est constitué des associations mettant en œuvre l'aide alimentaire, de France Assos Santé et de France Nature Environnement. L'ADEME intègre le CNA au titre des membres de droit.



AVRIL

Arrivée de Karine Boquet en tant que Secrétaire interministérielle du CNA, suite au départ de Véronique Bellemain. Dans l'attente de la rénovation du CNA plénier, un chantier est lancé afin de formaliser les méthodes de fonctionnement de la structure (interministérialité, éthique et déontologie, etc.).



NOVEMBRE



Élaboration par le Président du CNA, en lien avec le secrétariat interministériel, de la **feuille de route du CNA rénové** : thématiques et calendriers de travail pour la période 2016-2019 sont évoqués.

DÉCEMBRE



Exemple de formalisation des **méthodes de fonctionnement** : le Président du CNA et les trois Directeurs généraux se réunissent en amont de chaque plénière afin de préparer la séance.

JANVIER



Installation du CNA plénier rénové à l'Assemblée nationale, le 17 janvier 2017.

Le CNA a validé les avis n°75 et n°76 sur la politique nutritionnelle, ainsi que les orientations des travaux à venir pour la période 2016-2019. Le CNA rénové sera principalement amené à fournir des recommandations à destination des acteurs de l'alimentation autour des thématiques suivantes : lien entre alimentation et santé, information du consommateur et alimentation durable.

Développement d'une **politique de communication** et d'une nouvelle identité visuelle afin de valoriser les travaux du CNA : rénovation du [site internet](#), création d'un [compte Twitter](#), réalisation d'une [vidéo animée](#) de présentation de la structure.



MARS

Ouverture des **appels à candidature** des membres du CNA pour participer aux trois nouveaux groupes de concertation.

FÉVRIER

Participation à la 54^{ème} édition du **Salon International de l'Agriculture** à travers des ateliers et des conférences. De nombreux membres du CNA tenaient par ailleurs un stand sur le salon.

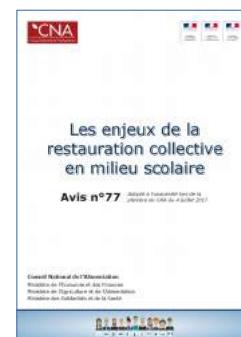
Le CNA a également participé à la sélection des lauréats de l'appel à projets 2016-2017 du **Programme National pour l'Alimentation**. 47 projets parmi les 423 déposés dans toute la France ont ainsi été récompensés par le ministre de l'agriculture.



AVRIL

Dernière réunion du groupe de concertation « **Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire** », dont les travaux ont abouti à l'avis n°77, adopté à l'unanimité par le CNA plénier en juillet 2017.

La qualité des repas servis en restauration scolaire et la place de la pause méridienne dans l'éducation alimentaire sont des préoccupations du CNA depuis de nombreuses années. Il s'agit en effet du 5^{ème} avis du CNA sur le sujet depuis 1994.





Démarrage des travaux « terrain » préparatoires au **Comité national d'éthique des abattoirs** afin d'appréhender le sujet.

JUIN

1900-1945 Prémices d'une politique de l'alimentation

1945-1960 L'après seconde guerre mondiale

1960-1995 Alimentation et qualité

1995-2001 Crise de la vache folle

2001-2017 Alimentation et nutrition

2017... Et demain ?

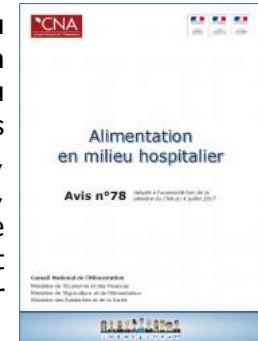
Publication de la frise interactive « **30 ans de concertation dans le domaine alimentaire** », qui permet de repérer, au fil de la chronologie, la contribution du CNA aux politiques et actions publiques de l'alimentation.

MAI

Présentation de l'avis n°73 à la conférence de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, un exemple de **valorisation des travaux** du CNA.



Dernière réunion du groupe de concertation « Alimentation en milieu hospitalier », dont les travaux, initiés en 2015, ont abouti à l'avis n°78, adopté à l'unanimité par le CNA plénier en juillet 2017. Il s'agit du premier avis du CNA sur le sujet.



JUILLET



Séance plénière au Ministère des Solidarités et de la Santé, le 4 juillet 2017. Le CNA a validé les avis n°77 et n°78, ainsi que les mandats relatifs aux nouveaux groupes de concertation « Comité national d'éthique des abattoirs », « Alimentation favorable à la santé » et « Information du consommateur (e-commerce) » dont les premières réunions se tiendront en septembre 2017. Les échanges ont insisté sur la place de la concertation et du débat dans les décisions publiques, notamment dans le cadre des États Généraux de l'Alimentation.

SEPTEMBRE



Lancement des trois **nouveaux groupes de concertation** « comité national d'éthique des abattoirs », « alimentation favorable à la santé » et « information du consommateur (e-commerce alimentaire) ».

OCTOBRE

Séance plénière à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2017. Le CNA a validé l'avis n°79 *Gestion de crise et communication : enseignements tirés de la crise de l'ESB*, présenté en séance par le Pr Houssin. Le CNA a également adopté sa charte d'éthique et de déontologie.

Les discussions en séance plénière ont été denses autour des enjeux des États Généraux de l'Alimentation, lancés en juillet 2017. Ces échanges ont permis au CNA de valider une note sur sa **contribution aux États Généraux de l'Alimentation** proposant notamment un suivi des mesures issues des ateliers des EGA.

NOVEMBRE - DECEMBRE



Le CNA a participé à plusieurs ateliers des **États Généraux de l'Alimentation**, lancés par le Président de la République en juillet 2017. Douze ateliers thématiques se sont réunis entre juillet et décembre.

Le 5 décembre 2017, le **Président du CNA a été reçu à l'Élysée** pour présenter ses propositions de contribution dans le cadre du suivi des mesures issues des EGA

La clôture des EGA a eu lieu le 21 décembre 2017, en présence notamment du Premier Ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé, du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Lors de cette journée de clôture, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a fixé l'objectif de positionner le CNA comme **véritable « parlement de l'Alimentation »**.



AVIS ADOPTÉS

Processus de concertation **9**

Avis n°75 et Avis n°76 **11**

Avis n°77 **12**

Avis n°78 **13**

Avis n°79 **14**

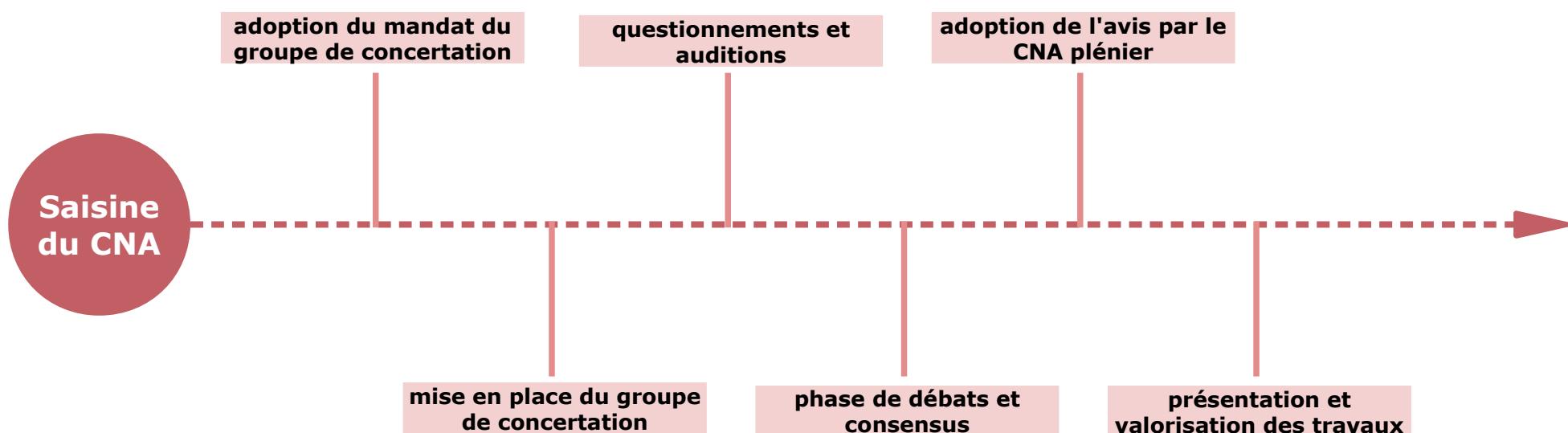
Processus de concertation

Le CNA peut être saisi par un de ses ministres de tutelle, par toute autre instance consultative placée auprès de l'État ou de l'un de ses établissements publics, par un des collèges qui le constituent ou encore par son Président. La concertation organisée par le CNA vise ainsi à émettre des recommandations.

Un avis du CNA est une **œuvre collective**, résultant de la participation des membres d'un groupe de concertation du CNA et du Secrétariat interministériel. Il est **rendu public** une fois adopté en séance plénière du CNA. Il est destiné aux acteurs de l'alimentation, en particulier aux pouvoirs publics, afin d'**enrichir la décision publique** et intégrer les opinions des différentes parties prenantes.

Pour faciliter sa lecture, il est structuré en trois parties :

- Une **synthèse générale**, exposant les éléments de contexte du sujet traité, rappelant les enjeux, exposant le mandat et dégageant les principaux axes de réflexion abordés ;
- La **liste des recommandations** rattachée à l'exposé de considérants et ordonnée par type d'acteurs concernés ;
- Le **compte-rendu des axes de réflexions** ayant guidé le processus de concertation. Ces axes sont le résultat de l'analyse issue de la phase de questionnement dans le cadre des auditions d'experts et de spécialistes.



Avis adoptés par le CNA plénier

CNA
Conseil National de l'Alimentation

Réflexion sur l'étiquetage nutritionnel simplifié

Avis n°75 Adopté à l'unanimité lors de la plénière du CNA du 17 janvier 2017

Conseil National de l'Alimentation
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Ministère des Affaires sociales et de la Santé



CNA
Conseil National de l'Alimentation

Suivi des recommandations des Avis antérieurs du CNA relatifs à la politique nutritionnelle

Avis n°76 Adopté à l'unanimité lors de la plénière du CNA du 17 janvier 2017

Conseil National de l'Alimentation
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Ministère des Affaires sociales et de la Santé



CNA
Conseil National de l'Alimentation

Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire

Avis n°77 Adopté à l'unanimité lors de la plénière du CNA du 4 juillet 2017

Conseil National de l'Alimentation
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Ministère des Solidarités et de la Santé



CNA
Conseil National de l'Alimentation

Alimentation en milieu hospitalier

Avis n°78 Adopté à l'unanimité lors de la plénière du CNA du 4 juillet 2017

Conseil National de l'Alimentation
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Ministère des Solidarités et de la Santé



CNA
Conseil National de l'Alimentation

Gestion de crise et communication : enseignements tirés de la crise de l'ESB

Avis n°79 Adopté à l'unanimité lors de la plénière du CNA du 16 octobre 2017

Conseil National de l'Alimentation
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Ministère des Solidarités et de la Santé



Avis n°75**Réflexion sur l'étiquetage nutritionnel simplifié****Avis n°76****Suivi des recommandations des avis antérieurs du CNA relatifs à la politique nutritionnelle**

L'avis n°75, adopté à l'unanimité par le CNA plénier en janvier 2017, formalise les positions prises par le CNA en 2015 au sujet de la mise en place d'un **étiquetage nutritionnel simplifié**, en s'appuyant sur des éléments d'analyse socio-économique. La concertation a abouti à une recommandation visant à une meilleure appréhension de la complexité des questions relatives à l'alimentation. Cet avis recommande en effet la mise en place d'une structure d'expertise collective dans le domaine des sciences humaines et sociales de l'alimentation. Celle-ci pourrait notamment se développer au sein de l'Anses et serait complémentaire de l'expertise collective conduite dans les autres domaines scientifiques.

L'avis n°76, adopté à l'unanimité par le CNA plénier en janvier 2017, actualise les **recommandations des avis antérieurs du CNA** relatifs à la **politique nutritionnelle**. Il recommande un engagement de l'État au plus haut niveau en matière de politique nutritionnelle, une dynamique d'interministérialité, une approche globale et durable de l'alimentation, intégrant l'ensemble de ses dimensions.

**RENCONTRE AVEC****Pr Ambroise Martin**, Président du groupe de concertation

La réactivation du groupe de concertation s'est inscrite dans le triple contexte de la révision du PNNS, du projet de Loi de modernisation de notre système de santé et du rapport du Pr Hercberg sur la politique nutritionnelle française.

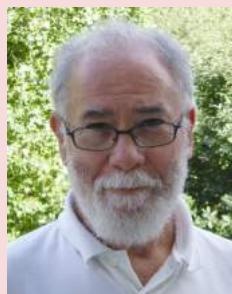
Ces avis ont été transmis au Haut Conseil de Santé Publique, saisi par la Direction générale de la santé dans l'objectif d'actualiser les repères nutritionnels existants et de formuler des objectifs et des recommandations pour le futur Programme National Nutrition Santé, en complément de l'avis de l'Anses sur l'actualisation des repères de consommations alimentaires. La formulation et la communication de ces repères auprès du consommateur par les pouvoirs publics nécessitent en effet un travail complémentaire permettant d'identifier les formats d'expression les plus adaptés.

**56 membres****12 réunions****10 auditions**[Consulter en ligne l'Avis n°75 et l'Avis n°76 du CNA](http://www.cna-alimentation.fr)© Anyaberkut - Fotolia

Avis n°77 *Enjeux de la restauration collective en milieu scolaire*

L'avis n°77, adopté à l'unanimité en juillet 2017, établit l'état des lieux des principaux **enjeux de la restauration scolaire** (enjeux de santé publique, justice sociale, citoyenneté, développement économique, éducatifs et environnementaux) sous l'angle de 12 fiches thématiques : « typologie des convives », « alimentations particulières », « éducation et transmission », « projets éducatifs », « pause méridienne », « activités ludo-éducatives », « réglementation, recommandations, bonnes pratiques et normes relatives à la restauration scolaire », « modes de gestion », « achats de denrées alimentaires », « lutte contre le gaspillage alimentaire », « métiers et formations » et « structuration des coûts ». Il est complété d'un chapitre préliminaire.

Le CNA a identifié **73 recommandations** à destination du ministère chargé de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la santé, des autorités organisatrices de la restauration scolaire et de la restauration scolaire en délégation de service. Une des recommandations principales préconise le pilotage d'un projet d'établissement cohérent et dynamique mobilisant l'ensemble des acteurs et la formation des personnels. On retrouve également parmi les recommandations : l'éducation au goût et à l'alimentation, la création d'un observatoire de la restauration scolaire, l'accueil matériel et humain des convives, le service d'une alimentation de qualité.



RENCONTRE AVEC

Pr Jean-Pierre Corbeau, Président du groupe de concertation

Il était important de mettre à jour les recommandations concernant la restauration scolaire, celle-ci ayant connu des évolutions significatives. Chaque acteur de la restauration scolaire est concerné par au moins une fiche thématique.

L'objectif essentiel est de répondre aux besoins physiologiques, nutritionnels et sociaux des enfants et des jeunes, en leur proposant des aliments sûrs, sains, en quantité suffisante et à leur goût, en leur transmettant les valeurs du savoir-vivre ensemble et en leur proposant un temps de ressourcement. La découverte de la filière agricole et alimentaire est essentielle. La restauration scolaire renforce par ailleurs l'insertion dans l'économie locale et apporte un appui au développement des filières. Elle se doit également de lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaire.



85 membres



16 réunions



25 auditions



Consulter en ligne l'Avis n°77 du CNA



Avis n°78 *Alimentation en milieu hospitalier*

L'avis n°78, adopté à l'unanimité en juillet 2017, est le premier avis rendu par le CNA sur le sujet. Celui-ci se veut être un **signal d'alerte** auprès des pouvoirs publics. Les enjeux de santé publique, sociétaux, politiques et économiques justifient le besoin d'une réforme en profondeur.

Partant du constat récurrent, depuis de nombreuses années, de la prévalence de la dénutrition à l'hôpital entraînant des conséquences graves et multiples sur l'évolution d'une maladie, le CNA s'est interrogé sur la place de l'alimentation dans l'organisation hospitalière. Les réflexions se sont portées sur le modèle d'hospitalisation ainsi que sur les perceptions et les habitudes hospitalières. La place de l'alimentation à l'hôpital est apparue comme symptomatique d'une inadaptation de l'hospitalisation à l'accueil de citoyens contemporains.

L'alimentation à l'hôpital a en effet été identifiée comme un facteur de risque pouvant conduire à l'apparition ou au développement de situations de dénutrition. Pour transformer ce facteur de risque en opportunité d'améliorer l'état nutritionnel et le bien-être des patients, le CNA a formulé des recommandations dont l'objectif est de faire **reconnaitre le patient comme un citoyen acteur de ses choix et de penser l'alimentation comme un vecteur d'hospitalité**.



RENCONTRE AVEC

Pr Jean-Louis Bresson, Président du groupe de concertation

Le diagnostic dressé peut se résumer en trois points. Tout d'abord, l'alimentation est perçue comme une tâche annexe et logistique au sein d'un monde hospitalier cloisonné et technicisé. Ensuite, la qualité de la production n'est pas toujours en cause comme cela est souvent affirmé. Enfin, très souvent, la logistique mise en œuvre pour le service du repas est coûteuse, complexe et mal maîtrisée.

Ces éléments ont amené le groupe de concertation à recommander de diversifier les lieux de consommation des repas en supprimant le service à la chambre comme option par défaut. Il est également indispensable de réduire le nombre de régimes alimentaires et de permettre à tout patient d'accéder au choix alimentaire.



61 membres



19 réunions



23 auditions



Consulter en ligne l'Avis n°78 du CNA



© Lancelot - SIPA

Avis n°79 *Gestion de crise et communication : enseignements tirés de la crise de l'ESB*

L'avis n°79, adopté à l'unanimité en octobre 2017, s'inscrit dans le cadre de l'évolution favorable de la situation épidémiologique de l'ESB en Europe et notamment en France, après plus de 20 ans de questionnements, de recherche et de mise en œuvre de mesures de lutte contre la maladie. Cette évolution favorable s'accompagne d'un allègement progressif des mesures de lutte contre la maladie. La France a par ailleurs obtenu la reconnaissance au niveau international de son statut de pays à risque négligeable vis-à-vis de l'ESB. La détection d'un cas d'ESB classique chez un bovin de cinq ans au sein d'un élevage des Ardennes en mars 2016 a cependant conduit à la rétrogradation du statut sanitaire officiel de la France, sans modification de la situation épidémiologique ou de la sécurisation de la chaîne alimentaire.

Le groupe de concertation s'est alors interrogé sur la façon de **communiquer auprès des consommateurs pendant une crise** et aux détours d'une crise, dans une situation où les mesures de gestion des risques s'ajustent à l'évolution de la vérité scientifique. Il s'agit notamment de **mieux accompagner la communication** autour des épiphénomènes que peuvent représenter les cas d'ESB classiques ou atypiques rencontrés aujourd'hui, plus de 20 ans après la crise, sans réactiver les angoisses du passé.



RENCONTRE AVEC

Pr Didier Houssin, Président du groupe de concertation

La crise de l'ESB fait partie des crises sanitaires les plus importantes de l'histoire de l'alimentation moderne, ayant conduit à de profonds changements dans la perception et la gestion des risques alimentaires. Le CNA s'est intéressé aux mécanismes générant une crise et à ceux qui influencent la perception des risques par les consommateurs.

Le CNA préconise notamment de conduire un retour d'expérience de la crise de l'ESB. Il appelle également à mieux adapter la coordination interministérielle lors de crises sanitaires – en particulier s'agissant de la dimension européenne – et à intégrer les évolutions récentes des techniques de communication.



55 membres



12 réunions



12 auditions



Consulter en ligne l'Avis n°79 du CNA



© Swissmilk

GROUPES DE CONCERTATION

Suivi de la politique nutritionnelle 15

Alimentation favorable à la santé 16

Information du consommateur (e-commerce) 17

Comité national d'éthique des abattoirs 18



Suivi de la politique nutritionnelle

L'ÉDITO
DE

Pr Ambroise Martin

Président du groupe de concertation

"Maintenir un dialogue constructif entre tous les acteurs de la chaîne alimentaire"

Dans quel contexte ce groupe de concertation a été mis en place ?

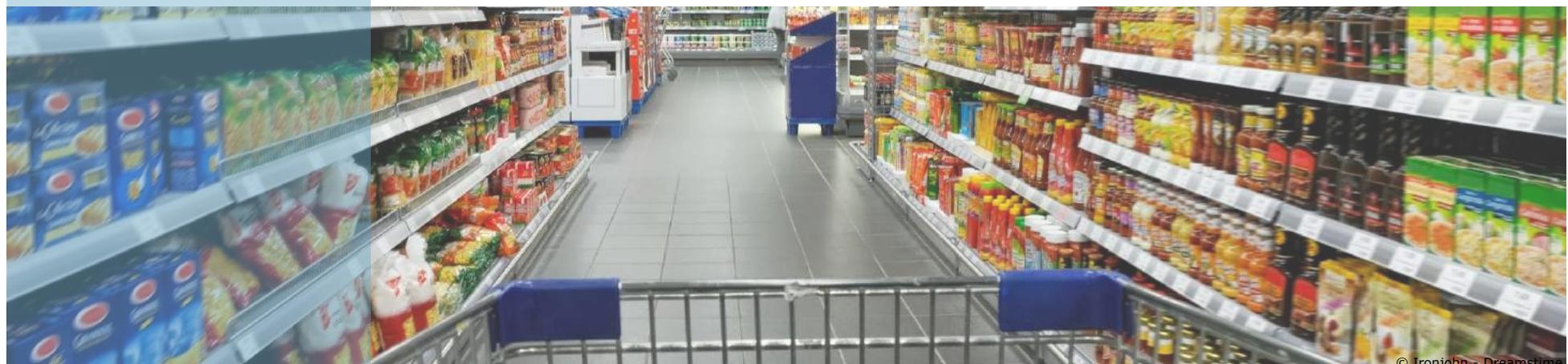
Ce groupe de concertation permanent du CNA se réunit régulièrement depuis 2001. Il a déjà rendu des avis, à échéance régulière. La période actuelle se caractérise par un besoin fort de dialogue entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire, notamment sur des sujets tels que la réglementation ou la publicité.

Le dialogue constructif et direct amorcé sur le long terme au sein de ce groupe de concertation est essentiel à maintenir, voire à développer.

Quels sont les attendus de ce groupe de concertation ?

Ce groupe de concertation du CNA est un groupe permanent. Il participe à l'élaboration et au suivi de la politique nutritionnelle en France.

Celui-ci se réunit autant que de besoin et rendra des avis lorsque des sujets relevant de son mandat seront abordés.



© Ironjohn - Dreamstime



Alimentation favorable à la santé

L'ÉDITO
DE

Pr Daniel Nizri
Président du groupe de concertation

"Le CNA s'intéressera aux modalités d'adoption d'une alimentation favorable à la santé par le plus grand nombre"



Dans quel contexte ce groupe de concertation a-t-il été mis en place ?

Le lien entre l'alimentation et la santé est une préoccupation sociétale primordiale. Dans un contexte de défiance, cette appréhension croissante se traduit notamment par de plus fortes demandes en matière d'information sur leur alimentation et ses conséquences.

Le sujet a par ailleurs été abordé dans le cadre de l'atelier 9 des États Généraux de l'Alimentation portant sur la même thématique. Des liens ont ainsi été établis entre ces travaux et ceux du groupe de concertation, mis en place sur proposition du Président du CNA.

Quels sont les attendus de ce groupe de concertation ?

Ce groupe se réunit mensuellement avec pour objectif la co-construction d'un avis le plus consensuel possible sur ce qu'est l'alimentation favorable à la santé. Le sujet est abordé sous l'angle des composantes multiples de l'alimentation (plaisir, sociologie, nutrition, sanitaire, etc.) et conformément à la définition de la santé par l'OMS (bien être physique, mental et social de tous).

Les recommandations formulées par le groupe de concertation devront aboutir à des changements de comportement de l'ensemble des acteurs.



© Collège Saint Joseph - Paimpol



**1^{ère} réunion en
sept. 2017**



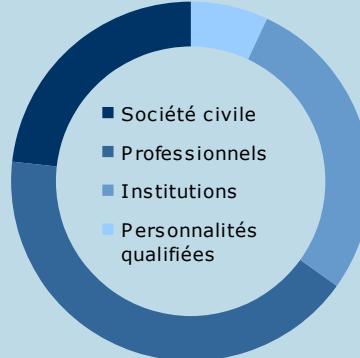
57 membres



Groupe suivi par
Margaux Denis
Chargée d'études

 1^{ère} réunion en sept. 2017

 41 membres



- Société civile
- Professionnels
- Institutions
- Personnalités qualifiées

 Groupe suivi par
Elora Gendre
Chargée de missions



Information du consommateur (e-commerce)

L'ÉDITO
DE

Malo Depincé

Président du groupe de concertation

"La concertation porte sur l'information et la sécurité du consommateur dans le cadre du commerce électronique de denrées alimentaires"

Dans quel contexte ce groupe de concertation a-t-il été mis en place ?

Le développement d'internet bouleverse les modes d'achat de denrées alimentaires et les relations entre vendeurs et consommateurs. Le groupe de concertation, mis en place sur saisine conjointe des ministères chargés de l'agriculture et de la consommation, analyse les enjeux de sécurité du consommateur. L'essor du phénomène conduit en effet les autorités compétentes à adapter l'exercice de leurs missions de surveillance et de contrôle. Le sujet de l'information du consommateur est également l'objet de la concertation, par le biais des questions de confiance et de liberté de choix de celui-ci.

Quels sont les attendus de ce groupe de concertation ?

Ce groupe se réunit mensuellement afin de débattre des solutions qui permettront d'assurer et de conforter la sécurité et la confiance du consommateur dans le e-commerce alimentaire. Après avoir dressé un état des lieux des pratiques et de l'encadrement juridique et identifié les lacunes du système et les besoins des acteurs, des recommandations consensuelles et opérationnelles seront formulées. Le groupe de concertation devra ainsi faire preuve d'audace, d'imagination et de pragmatisme afin de proposer des solutions innovantes à l'image de ce secteur en perpétuelle évolution.



© Trilux



Comité national d'éthique des abattoirs

L'ÉDITO
DE

Dr Jean-Luc Angot
Président du groupe de concertation

"La bientraitance animale, notamment en abattoir, est un enjeu majeur de société"



Dans quel contexte ce groupe de concertation a-t-il été mis en place ?

La publication d'images vidéo récentes relevant de pratiques choquantes envers les animaux dans certains abattoirs français a entraîné la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire, présidée par Olivier Falorni. Celle-ci a remis en septembre 2016 des propositions, dont la mise en place d'un comité national d'éthique des abattoirs au sein du CNA, afin de débattre de l'évolution de la législation et de la réglementation relative à la protection animale en abattoir.

"Les parties prenantes sont mobilisées pour formuler des propositions visant à améliorer la situation" **Pierre Le Neindre**, Vice-président du groupe de concertation



1^{ère} réunion en sept. 2017



52 membres



Groupe suivi par

Marion Bretonnière-Le Dû
Chargée d'études



VALORISATION DES TRAVAUX

Rayonnement extérieur

19

Rayonnement extérieur

Quelques exemples de participation du CNA à des événements extérieurs

Le Conseil National de l'Alimentation a été régulièrement sollicité par ses membres ou par des structures extérieures pour intervenir lors de colloques ou de séminaires à propos de ses avis publiés ou des travaux en cours.

En 2016, le Président ou l'équipe du CNA ont par exemple participé au lancement de la collecte des Banques Alimentaires, à la remise de trophées AGRICA, ou encore à une formation à l'école AgroCampusOuest.

En janvier 2017, Marion Bretonnière-Le-Dû a pu présenter les travaux du CNA sur la confiance et la perception des consommateurs à l'occasion du colloque « Alimentation et agriculture responsable » organisé par le GIE CRC (filière céréalière du Groupement d'intérêt économique « Culture raisonnée contrôlée »).

En février 2017, l'équipe du CNA a participé à l'accueil d'une délégation de l'Université Kyoto au sein de la Direction générale de l'alimentation.

Lors du **Salon International de l'Agriculture** 2017, Guillaume Garot s'est exprimé aux côtés de Solaal au sujet des enjeux du gaspillage alimentaire, ainsi que dans plusieurs médias sur les thématiques du CNA.

Karine Boquet a également été interviewée sur le plateau TV de Village Semence le 1^{er} mars 2017 sur le sujet de la confiance. Elle a par ailleurs participé aux **Assises de l'élevage et de l'alimentation** en septembre 2017 pour présenter le Comité d'éthique des abattoirs, ainsi qu'aux travaux d'élaboration d'un « MOOC » (cours en ligne ouvert et massif) sur le gaspillage alimentaire réalisé par AgroParisTech.

Fin 2017, les États Généraux de l'Alimentation ont été l'occasion d'un grand nombre d'interventions du Président du CNA dans la presse écrite et audiovisuelle.



Sigles

ADEIC	Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur
ADEME	Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie
ADF	Assemblée des départements de France
AFOC	Association Force ouvrière consommateurs
AGORES	Association nationale des directeurs de la restauration collective territoriale
ALLDC	Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs
AMF	Association des maires de France
ANIA	Association nationale des industries agroalimentaires
Anses	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APCA	Chambres d'agriculture France
ARF	Association des régions de France
CFE CGC AGRO	Confédération française de l'encadrement, confédération générale des cadres – Fédération nationale agroalimentaire
CGAD	Confédération générale de l'alimentation de détail
CGI	Confédération française du commerce de gros et du commerce international
CLCV	Consommation, logement et cadre de vie
CNA	Conseil national de l'alimentation
CNAFAL	Conseil national des associations familiales laïques
CNAFC	Confédération nationale des associations familiales catholiques
CNEAb	Comité national d'éthique des abattoirs
CNMCCA	Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles
CP	Confédération paysanne
CRUN	Coordination rurale union nationale
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGS	Direction générale de la santé
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
EGA	Etats généraux de l'alimentation
FCD	Fédération des entreprises du commerce et de la distribution
FGA – CFDT	Fédération générale agroalimentaire – Confédération française démocratique du travail
FGTA – FO	Fédération générale des travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation, des tabacs et des services annexes – Force ouvrière
FNAF – CGT	Fédération nationale agroalimentaire et forestière – Confédération générale du travail
FNE	France nature environnement
FNFR	Fédération nationale familles rurales
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
HCSP	Haut conseil de santé publique
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INC	Institut national de la consommation
INDECOSA – CGT	Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés de la CGT
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
JA	Jeunes agriculteurs
PNNS	Programme national nutrition-santé
SNARR	Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide
SNRC	Syndicat national de la restauration collective
SYNABIO	Syndicat des entreprises bio
SYNHORCAT	Syndicat français de l'hôtellerie, des restaurateurs, des cafetiers et des traiteurs
UFC – Que choisir	Union fédérale des consommateurs – Que Choisir
UMIH	Union des métiers de l'industrie hôtelière

Le CNA en bref

Parlement de l'alimentation

Le CNA est une instance consultative indépendante, placée auprès des ministres chargés de l'agriculture, de la consommation et de la santé.

Il est consulté sur la définition de la politique publique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des acteurs de la filière alimentaire.

Positionné comme un parlement de l'alimentation, le CNA développe depuis plus de 30 ans un processus de concertation intégrant les préoccupations des filières et de la société civile. Réalités du monde professionnel et attentes des consommateurs entrent ainsi en compte dans les débats.

Composition du CNA

Répartis en 8 collèges, ses 55 membres nommés représentent les principaux acteurs de la filière alimentaire : producteurs agricoles, transformateurs et artisans, distributeurs, restaurateurs, associations de consommateurs et d'usagers des systèmes de santé, de protection de l'environnement, d'aide alimentaire, syndicats de salariés, ainsi que des personnalités qualifiées. Les établissements publics de recherche et d'évaluation scientifique ainsi que les collectivités territoriales sont également membres de droit du CNA. En outre, assistent de plein droit aux travaux les représentants des ministères concernés.

Pour la mandature 2016-2019, le CNA est présidé par M. Guillaume GAROT, député de la Mayenne et ancien ministre délégué à l'agro-alimentaire.

79 Avis rendus à ce jour

Depuis sa création, le CNA a émis 79 avis sur des sujets tels que :

- la qualité des denrées alimentaires,
- l'information des consommateurs,
- l'adaptation de la consommation aux besoins nutritionnels,
- la sécurité sanitaire,
- l'accès à l'alimentation,
- la prévention des crises, etc.





Conseil National de l'Alimentation

251, rue de Vaugirard - 75732 Paris Cedex 15 - 01 49 55 80 78 - cna@agriculture.gouv.fr



www.cna-alimentation.fr



www.twitter.com/CNA_Alim